

CANTON DE VAUD  
COMMUNE DE SULLENS 65818  
PLAN GENERAL D'AFFECTATION ECH 1/2000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 24 MAI 1993  
LA SINDIC LA SECRETAIRE

SOUAIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 15 JUILLET 1993  
LA SINDIC LA SECRETAIRE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GENERAL DANS LES SEANCES DU 16 ET 23 JUILLET 1994  
LE PRESIDENT LE SECRETAIRE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD LE 27 SEP 1995  
L'ATTESTE LE CHANCELIER

ATAU  
ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
COURTES BULES 7 CH-1015 LAUSANNE  
TEL 021 31 83 84

PHILIPPE CORNET  
ARCHITECTE EPFL/ISA  
URBANISME PUS

- CE PLAN ABROGE LE PLAN APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 13 MAI 1983
- LEGENDE:
- ZONE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU VILLAGE
  - ZONE DU VILLAGE
  - VALEUR DU RECENSEMENT ARCHITECTURAL (A TITRE INDICATIF)
  - ZONE RESIDENTIELLE
  - ZONE DE VILLAS ET DE PERROSET
  - ZONE A OCCUPER PAR PLANS DE QUARTIER
  - ZONE DE VERGURE
  - ZONE MIXTE D'UTILITE PUBLIQUE ET VERGURE
  - ZONE AGRICOLE
  - AIRE FORESTIERE (A TITRE INDICATIF)
  - COURS D'EAU
  - LIMITE COMMUNALE

